

## SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

\*\*\*\*\*  
Séance du 20 octobre 2008

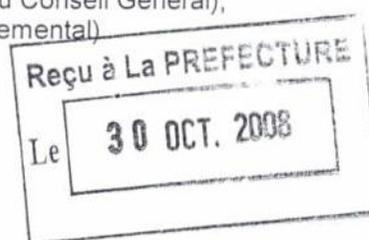
\*\*\*\*\*  
N° 2008-22

Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil huit, le 20 octobre 2008 à neuf heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	12	
Date de la convocation :	13 octobre 2008	

**Présents :** MM. AJAS, CAMBON, DELMAS, GARRIGUES, GUIRBAL, LAVABRE, LAMOLINAIRIE, MASSAT, MASSEGLIA, MOIGNARD, ROUCOLLE et SAZY.

**Absents excusés :** MM. ANDRIEU, ASTRUC, BONHOMME, DAGEN, QUEREILHAC et VIVEN.  
(M. BONHOMME a donné pouvoir à M. MASSEGLIA)

**Assistaient à la séance :** M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),  
M. AURADE (CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron),  
M. LARREY (Payeur Départemental) représenté par M. PELZER (Adjoint),  
M. MAIRE (Directeur Général Adjoint des Services du Conseil Général),  
Mlle LAYMAJOUX (Service Environnement du Conseil Général),  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental)



**OBJET :** Décision Modificative n°1 pour 2008.

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité Syndical un projet de Décision Modificative n°1 concernant pour l'essentiel :

- l'intégration, par mouvement d'ordre budgétaire, des opérations liées au transfert de compétences optionnelles du SMEEOM de la Moyenne Garonne portant sur les déchetteries de Beaumont et Lavit de Lomagne et l'ajustement entre différents comptes des crédits prévisionnels prévus au BP pour le fonctionnement de ces équipements.
- l'ajustement des inscriptions d'ordre prévues au BP pour les opérations de même type portant sur les déchetteries des Communautés de Communes du Quercy Rouergue et du Quercy Caussadais.

\*  
\*\*

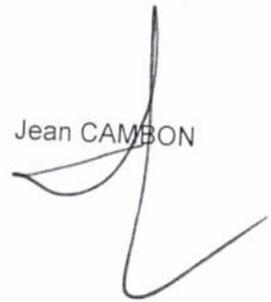
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 selon le détail figurant en annexe.

*Fait et délibéré,  
Les- jour- mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON



ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 30 OCT. 2008  
ET DE SA PUBLICATION LE 30 OCT. 2008  
Montauban, le

LE PRÉSIDENT,  
Jean CAMBON



Reçu à La PREFECTURE  
Le 30 OCT. 2008

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 611 : Contrats prestat° services		10 000.00 E		
D 611 : Contrats prestat° services		17 000.00 E		
D 611 : Contrats prestat° services	53 000.00 E			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>53 000.00 E</b>	<b>27 000.00 E</b>		
D 6218 : Personnel exter. au service		13 000.00 E		
D 6218 : Personnel exter. au service		13 000.00 E		
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>26 000.00 E</b>		
Total	53 000.00 E	53 000.00 E		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 1027 : Mise disposition chez bénéficiai		600 000.00 E		
<b>TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>600 000.00 E</b>		
D 21718 : Autres terrains		24 000.00 E		
D 21718 : Autres terrains		125 000.00 E		
D 21718 : Autres terrains		20 000.00 E		
D 21738 : Autres constructions		906 000.00 E		
D 21738 : Autres constructions		1 400 000.00 E		
D 21738 : Autres constructions		800 000.00 E		
D 21788 : Autres immos corporelles		165 000.00 E		
D 21788 : Autres immos corporelles	1 025 000.00 E			
D 21788 : Autres immos corporelles	1 420 000.00 E			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>2 445 000.00 E</b>	<b>3 440 000.00 E</b>		
R 1027 : Mise disposition chez bénéficiai				1 095 000.00 E
R 1027 : Mise disposition chez bénéficiai			100 000.00 E	
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>			<b>100 000.00 E</b>	<b>1 095 000.00 E</b>
R 1641 : Emprunts en euros				600 000.00 E
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>600 000.00 E</b>
Total	2 445 000.00 E	4 040 000.00 E	100 000.00 E	1 695 000.00 E
<b>Total Général</b>		<b>1 595 000.00 E</b>		<b>1 595 000.00 E</b>

Reçu à La Préfecture  
 Le 30 OCT. 2008